

La feuille d' rmes n°12

Le mot du Maire

Novembre 2022

Madame, Monsieur,

La fin d'année approche et plusieurs évènements vont rythmer la vie de notre commune, comme vous pourrez le lire dans le calendrier au dos de cette Feuille d'Ormes. Le beaujolais nouveau, le repas du CCAS, les festivités de Noël des écoles viendront ponctuer l'automne finissant et l'hiver arrivant.

Vous avez peut-être pu observer la suppression des bancs, devenus vétustes, le long des bords de Saône, mais aussi dans différents hameaux. Pour les remplacer, le conseil municipal a choisi de passer une commande de nouveaux bancs, auxquels s'ajouteront des tables de pique-nique le long du chemin de halage. Les bords de Saône poursuivent ainsi leur mue, intégrant la plantation d'arbres en 2023, subventionnée en large partie par le Conseil départemental.

C'est à partir de ce lieu naturel remarquable que partira le parcours de randonnée travaillé par le conseil municipal. Ce chemin, ouvert aux randonneurs cyclo, pédestres et équestres, sera le moyen de (re)-découvrir le patrimoine naturel et bâti de la commune. Cet objectif s'accompagnera d'un entretien accru et régulier des dessertes, et une rénovation des principaux lavoirs. Ainsi, ce chemin de randonnée d'Ormes sera intégré au référencement officiel des « Balades vertes » des offices de tourisme du Département de Saône-et-Loire.

Tout ne pouvant pas être fait dans le même temps, le séquençage des projets s'articule sur le temps long, au rythme des contraintes budgétaires d'une petite commune comme la nôtre, eu par exemple égard aux différentes charges d'énergie beaucoup plus importantes en cette fin d'année. Malgré tout, nous avons fait le choix de renforcer l'effectif par la prolongation du contrat de notre deuxième agent technique, Christophe, à 24 heures / semaine pour remplir entre autre cet objectif.

Pour renforcer ce travail de long terme, une ou plusieurs journées de participation citoyenne seront proposées au printemps prochain, où le conseil municipal, le CCAS, les bonnes volontés personnelles et les associations volontaires pourront se réunir pour cet entretien de « printemps », la plantation de fleurs, etc. comme cela se fait de plus en plus dans les communes.

Vous avez également pu constater l'installation de la fibre dans le village. A terme, l'ensemble des maisons seront raccordées si vous le souhaitez. D'ici février 2023, si certaines maisons ne l'étaient pas, merci de passer en mairie afin que nous remédiions au problème.

Au sujet enfin de notre projet de rénovation énergétique de la salle des fêtes, si le maître d'œuvre et les artisans sollicités remplissent le cahier des charges et le calendrier de travaux, la salle des fêtes devrait être fermée au public à partir de septembre 2023, durant 4 à 6 mois. Nous avons conscience de la gêne occasionnée pour les manifestations associatives, les rendez-vous familiaux, etc. mais nous devons maintenant arriver à la phase opérationnelle.

Le chiffrage de ces travaux est en cours de finalisation et les demandes de subventions d'Etat, régionales et départementales ont été votées et seront intégrées dans le budget prévisionnel 2023. Ces travaux devraient principalement concerner un abaissement du plafond, une rénovation du sol et des huisseries, l'isolation des murs, et l'installation d'un système de chauffage neuf et économe.

Très belle fin d'année à vous !

Stéphane Gros

INSTALLATIONS MATÉRIELLES À L'EXTÉRIEUR DE LA SALLE DES FÊTES

L'installation d'un défibrillateur, prévu au budget 2022, est commandée. A réception, il sera placé sous le hall d'accueil de la salle des fêtes. Un deuxième défibrillateur est également prévu au bourg, près de la mairie.



Nous avons également souhaité l'installation d'un système de vidéo-protection sur le parking de la salle des fêtes. Trop d'incivilités, trop de dégradation du préau et du local du parking de la salle, trop de manque de respect des points propres ont été remarqués, alors qu'une grande majorité d'entre nous fait l'effort de trier son verre, son papier et de déposer ses déchets dans les poubelles jaunes et grises mises à la disposition par le SIVOM pour cela.

Nous espérons donc que ce système, utilisé à des seules fins de récupération de preuves par la gendarmerie en cas d'incivilité, permettra de diminuer le nombre de nuisances.

RÉDUCTION DES AMPLITUDES HORAIRES DES LAMPADAIRES

Les communes de France ne sont pas protégées par les différents « boucliers tarifaires » mis en place par le Gouvernement, face à la hausse des prix de l'Énergie. En Saône-et-Loire, le coût de l'électricité pour les collectivités augmente de + 350% (sources : Sydesl 71). Ainsi, nous avons demandé au fournisseur d'électricité de ramener à 22h00 l'heure d'éclairage public, au lieu de 23h30 dans certains hameaux de la commune, et de ne rallumer qu'à partir de 6h30 le matin. Aussi, la mairie, écoles et salles des fêtes bloquent, lorsque cela est possible, la température à 19 degrés.

ESPACE DÉCHETS VERTS



Comme évoqué en début d'année, l'espace de dépôt des déchets verts a été testé. La grande majorité des dépôts respectant le règlement, à savoir interdiction de déposer autres débris que branchages et feuillages, nous reconduisons donc cette opération pour l'année 2023.

A ce titre, nous organiserons au printemps prochain un broyage d'une partie de ces déchets verts. Le broyat obtenu servira pour remplir les massifs de fleurs et les sols de haies du cimetière. Il sera également mis gratuitement à la disposition des habitants d'Ormes.

Profitons de ce point pour rappeler l'arrêté préfectoral de 2012 sur le brûlage, qui interdit tout feu de déchets verts (feuillage, branchage, etc.), mais toléré exceptionnellement si celui-ci est réalisé en bonne intelligence, sans exagération, hors dimanches, en prévenant son ou ses voisins.

RÈGLE D'USAGE

Suite à un accident relaté en mairie au sujet d'une personne mordue par un chien divaguant, nous rappelons que les chiens, hors domicile, doivent être tenus en laisse lors des balades de leur propriétaire !

Calendrier des manifestations



Novembre

18 : soirée beaujolais nouveau, salle des fêtes, à partir de 19h00 organisé par le CCAS

19 : repas des aînés organisé par le CCAS

Décembre

16 : spectacle de Noël des écoles, salle des fêtes, à partir de 19h00

